

Ministère chargé de  
l'environnement

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Campagne de piézomètres de 100 ou 200 m de profondeur, dans le cadre du Permis Exclusif de Recherche de Mines dit de Beauvoir à Echassières (PZA13, PZA15 et PZA16) et Nades (PZA4 et PZA14), Département de l'Allier

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 d)	Campagne de 21 piézomètres, dont seuls 5 dépassent la profondeur de 50 m. Ces ouvrages sont réalisés dans le cadre de l'étude d'impact hydrogéologique des futures installations liées au PER de Beauvoir. Ces travaux sont exclusivement destinés à des opérations de reconnaissance et de caractérisation des nappes d'eau souterraines présentes au niveau et à proximité immédiate du projet. Les forages envisagés, ne sont pas destinés à l'approvisionnement en eau du projet.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Un Permis Exclusif de Recherches (PER) de mines sur le site de Beauvoir a été accordé à la société IMERYS CERAMICS France par arrêté du 15 mai 2015. La prolongation du PER de Beauvoir a été accordée par arrêté du 11 mai 2021. Deux premières phases de sondages de reconnaissance ont fait l'objet d'un examen au cas par cas, à la suite duquel l'Autorité Environnementale a indiqué, par décisions du 28 août 2021 et du 12 mai 2022, que ces projets n'étaient pas soumis à évaluation environnementale.

Une troisième campagne de 48 sondages carottés a fait l'objet d'un nouvel examen au cas par cas.

Cette nouvelle campagne, objet de la présente demande, concerne la création de forages d'eau (piézomètres) destinés à acquérir des données complémentaires sur les nappes en présence. Ces ouvrages font l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Aucune démolition n'est prévue.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de caractériser les nappes autour du projet (nappe au sein des micaschistes et nappes profondes hypothétiques) dans le but d'alimenter une modélisation mathématique destinée d'une part, à évaluer l'impact du projet sur le milieu naturel et, d'autre part, de déterminer les infrastructures nécessaires au futur projet.

Dans ce cadre une campagne, une reconnaissance par forages destructifs est prévue pour déterminer :

- 1- l'existence d'une nappe
- 2- la profondeur du niveau d'eau et ses fluctuations
- 3- les paramètres hydrodynamiques (transmissivité, emmagasinement et perméabilité).

Plus précisément, l'objectif de cette quatrième campagne est d'améliorer les connaissances hydrogéologiques de la zone d'intérêt. Les 4 piézomètres les plus profonds, faisant l'objet de la présente demande d'examen au cas par cas, sont destinés à étudier les nappes profondes présentes dans le granite sain (qui sera exploité dans le cadre du projet).

Ces sondages sont exclusivement dédiés à de la reconnaissance et seront conservés comme ouvrages de suivis quantitatifs voir qualitatifs. Les ouvrages qui ne seront pas conservés seront comblés selon les règles de l'Art (norme NF X-10-999 d'août 2014).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les plate-formes de forage (surface de 200 m<sup>2</sup> au maximum) seront localisées sur les secteurs perturbés de la carrière pour 3 ouvrages (PZA13, PZA15 et PZA16), et en zone boisées sur des chemins forestiers (PZA4 et PZA14).

Les sondages présenteront tous une profondeur de 100 ou 200 m. Ils seront intégralement verticaux (90°). Les piézomètres seront réalisés à l'aide d'une méthode destructive, l'ODEX (= marteau fond de trou sous tubage à l'avancement). Le fluide de forage utilisé est de l'air comprimé qui permet refroidir l'outil et de remonter les déblais de forage (cuttings).

Ainsi, cette technique permet de broyer la roche pour permettre de mettre un tube crépiné en PVC. A la fin du sondage, un capot de protection verrouillable, si possible hors sol, sera mis en place. Les sondages carottés seront réalisés à l'aide d'une foreuse sur chenilles.

Afin de caractériser l'éventuelle nappe rencontrée, des pompages à un débit de 10 m<sup>3</sup>/h sont envisagés pendant une durée de 8h, soit un volume de 400 m<sup>3</sup> pour PZA4, PZA13, PZA14, PZA15 et PZA16. Si un débit plus important est constaté, un pompage de plus longue durée et/ou à plus fort débit pourrait être envisagé en fonction de la première phase de reconnaissance.

Durée des travaux : 10 à 20 jours par sondage selon leur profondeur. Une seule machine est envisagée : les travaux dureront entre 2 et 3 mois. Planning prévisionnel : début des opérations à compter d'avril/mai 2023 selon le retour des autorisations administratives

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les piézomètres disposeront d'un capot de protection verrouillable ce qui permettra de les protéger.

Ces ouvrages feront l'objet d'un accès régulier pour assurer :

- 1- des mesures du niveau d'eau
- 2- des prélèvements pour le renouvellement de l'eau avant analyse d'eau pour analyse d'eau

Dans le détail, les prélèvements pour renouvellement d'eau consistent à pomper entre 3 et 10 fois le volume d'eau initialement présent dans le forage à l'aide d'une pompe immergée. A ce stade, le niveau d'eau n'étant pas connu dans les formations profondes, il est impossible de déterminer le volume d'eau nécessaire.

Comme indiqué précédemment, les ouvrages qui ne seront pas conservés à l'issue de cette reconnaissance seront comblés selon les règles de l'Art (norme NF X-10-999 d'août 2014).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est également soumis à :

1- déclaration au titre du Code minier conformément à l'article L.411-1.

Cette déclaration sera réalisée à l'issue de la présente demande d'examen au cas par cas par l'entreprise de forage qui aura été désignée.

2- déclaration au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1.1.1.0 de l'article R214-1).

Cette déclaration est menée en parallèle de la présente demande (instruction par la DDT03)

Par ailleurs, cette campagne s'inscrit dans le cadre de la prolongation du PER de Beauvoir, autorisée par arrêté du 11 mai 2021

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur des sondages	100 ou 200 m
Taille des plate formes matérialisées	150 m <sup>2</sup> au maximum
Débit/volume de pompage	5m <sup>3</sup> /h avec 40 m <sup>3</sup> /forage (avec prolongation ou augmentation potentielle si anomalie rencontrée)

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

PZA13, PZA15 et PAZ16 situés au niveau de l'emprise de la carrière :  
Kaolins de Beauvoir  
03330 ECHASSIERES  
Parcelles AN4-AN17, lieu-dit "la grande bosse"

PZA4 et PZA14 :  
Parcelle ZA21  
03450 NADES

Les coordonnées géographiques correspondent à un point au centre de la campagne de forage

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 2 ° 5 7 ' 0 5 " E Lat. 4 6 ° 1 0 ' 3 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I : FORET DES COLLETES ET SATELLITES 830005417 ZNIEFF II : FORET DES COLLETES ET SATELLITES 830007447
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes d'Echassières et de Lalizolle sont soumises à l'application de la Loi Montagne de 1985
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Château de Beauvoir, inscrit aux Monuments Historiques depuis 1929, se situe à environ 450 m au nord du piézomètre le plus proche, soit PZA16, soit dans son périmètre de protection. Toutefois les arbres présents entre le château et le forage obturent totalement la visibilité depuis le château
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité mais hors Zone Spéciale de Conservation : FORET DES COLETTES FR8301025 Le piézomètre le plus proche est situé à environ 250 m au sud est de ce site Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif des ouvrages profonds est de caractériser la présence d'éventuelles nappes profondes au niveau du projet. Des essais d'eau sont prévus dans les divers ouvrages à un débit prévisionnel de 5 m3/h pour un volume prévisionnel attendu de 40 m3 par forage.  En cas de productivité plus importantes, des pompages plus long ou à plus forts débits seront réalisés si cel s'avère nécessaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des caractéristiques des ouvrages (isolés sur les terrains superficiels de couverture) et des précautions de fermeture (capôt de protection verrouillé), les travaux n'impliqueront pas de drainage ni de modification des masses d'eau souterraines. Les ouvrages sont destinés à acquérir des données complémentaires et caractériser les éventuelles nappe d'eau souterraines profondes.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sondages auront lieu au sein de la zone perturbée de la carrière actuelle (pistes, carreau...) pour 3 ouvrages, et en périphérie d'une parcelle cultivée pour le dernier. La localisation des sondages a été étudiée au regard des enjeux de biodiversité identifiés dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de la carrière. Au vu de leur localisation (zone exploitée, espace cultivés), de leur nature (impact localisé) et de leur caractère temporaire (quelques jours), ces travaux ne sont pas de nature à entraîner des incidences sur le milieu naturel
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des impacts sur les 6 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive habitat que comporte la ZSC, ni sur les 5 types d'habitat communautaire recensés.  Par ailleurs, les sondages ne sont pas de nature à engendrer un impact sur le niveau d'eau des anciennes carrières de la bosse au sein de cette zone Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences ni sur les ZNIEF (absence d'incidence sur les espèces et habitats déterminants), ni sur les zones de montagne (respect de la loi Montagne), ni sur le château de Beauvoir (carrière actuelle non visible depuis le Château).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PZA4 et le PZA14, sera réalisé en bordure chemin forestier, ce qui n'engendrera aucune consommation d'espace boisé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sondages ont été positionnés afin d'éviter tout risque de recouper d'anciennes galeries minières
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic uniquement lié à l'aménagement et au repli de l'atelier de forage, non susceptible d'engendrer des nuisances significatives.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores sont liées aux moteurs de la foreuse et de la pompe alimentant le forage en eau. L'habitation la plus proche du projet (PZA14) se situe à environ 200 m (au lieu-dit la Bosse). Au vu de cette distance, du contexte (exploitation d'une carrière) et de la nature du projet (émissions limitées en volume et en durée), le projet ne constituera pas une source de bruit significative susceptible d'engendrer des nuisances.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations émises par la sondeuse sont très faibles, et ne se propageront pas à plus de quelques mètres depuis le lieu de sondage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés sur une plage horaire de 7h-18h et pourront nécessiter ponctuellement un éclairage. Au vu de la localisation des sondages, cet éclairage n'est pas de nature à induire des incidences pour les riverains ou pour la faune
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air sont limités aux échappements des véhicules accédant au chantier et à ceux de la foreuse fonctionnant sur le site. Ces rejets seront limités dans le temps (accès journalier des véhicules légers, amené/repli de la foreuse en début/fin de chantier).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des essais sur les piézomètres, un pompage d'eau souterraine sera réalisé.  Cette eau sera soit rejetées dans les bassins de la carrière (cas de PZA13, PZA15), soit épandus sur le sol au niveau des espaces boisés (cas PZA4, PZA14, PZA16).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent rejetés : eau de nappe uniquement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de forage (cuttings) générés par les travaux correspondront à des terrains naturels broyés. Il seront soit laissé sur site.  Il s'agira de matériaux inertes (terrains naturels)



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet temporaire, au sein du périmètre d'une carrière ou de ses abords, très peu visible depuis l'extérieur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu lié à l'activité humaine de type agriculture, urbanisme ou aménagement. Aucun conflit d'usage du sol. Le projet n'est pas de nature à porter une incidence sur l'activité sylvicole locale (absence de défrichement, faible durée des travaux)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences engendrées par le projet de piézomètres, nulles à très faibles, ne sont pas de nature suffisante pour se cumuler avec celles de la carrière ou avec les travaux de la troisième campagne de sondages.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

De manière générale, la localisation des sondages a été adaptée afin d'éviter, non seulement les enjeux identifiés lors de la procédure de renouvellement de l'autorisation carrière, mais également tout conflit avec les mesures prévues visant à éviter, réduire et compenser les incidences de la carrière sur l'environnement, et le milieu naturel en particulier.

Évitement des principaux secteurs à enjeux faune, flore et habitat.

Évitement des principales périodes de sensibilité pour la faune (sondages susceptibles de causer un dérangement prévus hors période de sensibilité, de septembre à novembre).

Utilisation d'un fluide de forage inerte, l'air comprimé.

Procédure qualité environnement d'IMERYS en cas d'épandage accidentel d'hydrocarbure.

Évitement des galeries minières identifiées.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences résiduelles (après mise en place de mesures) du projet de 5 piézomètres profonds sont considérées comme très faibles à nulles.

Le présent document conclut donc que le projet de sondages de reconnaissance dans le périmètre du Permis de Beauvoir n'est pas de nature à altérer les qualités de l'environnement au droit du périmètre.

Il n'est ainsi pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau des 21 piézomètres à réaliser

Annexe 8 : Arrêté du 11 mai 2021 prolongeant le permis exclusif de recherches de mines dit "permis de Beauvoir"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Fait à

Echassières

le.

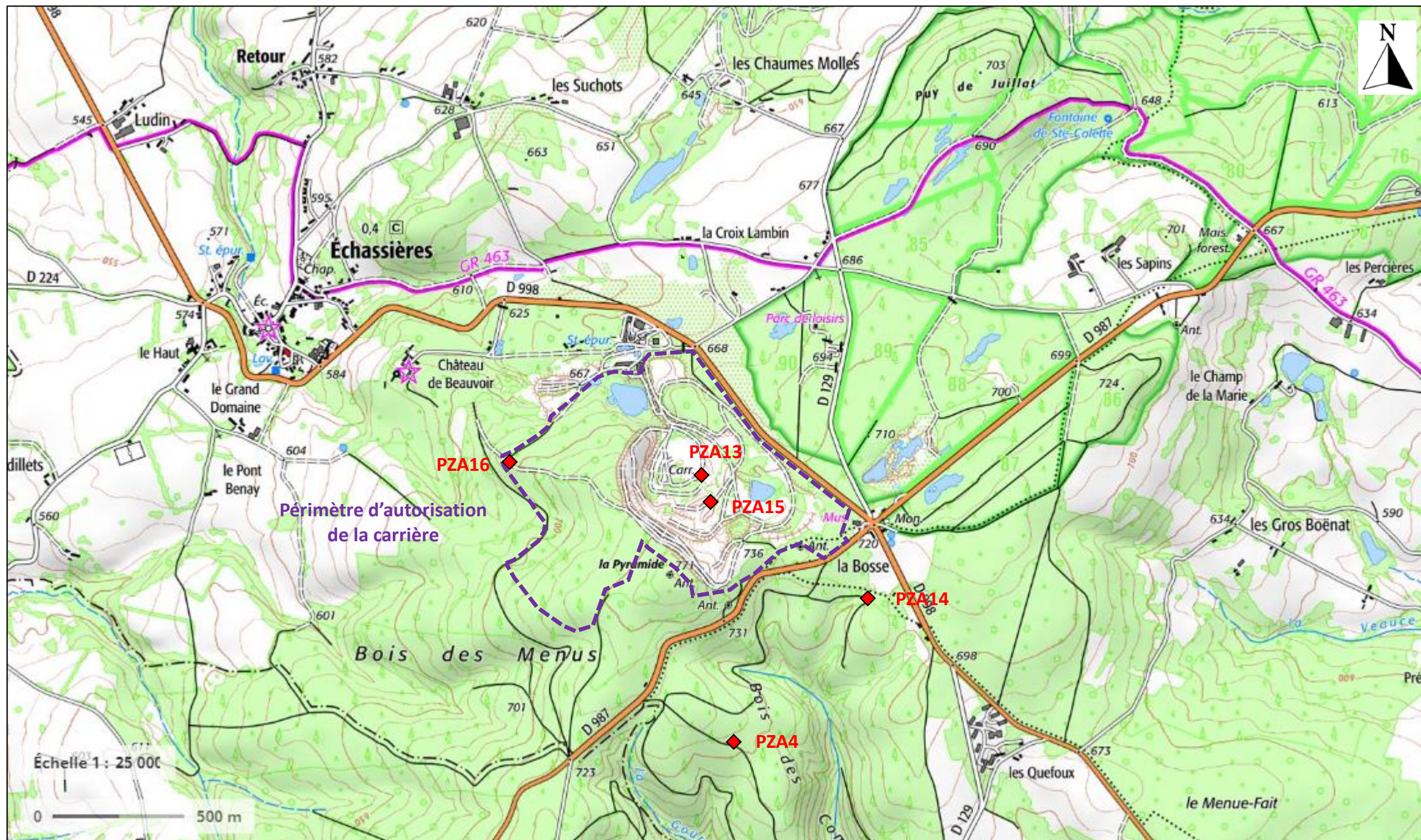
28 avril 2023

Signature

  
IMERYS CERAMICS FRANCE  
Site des Kaolins de Beauvoir  
03330 ECHASSIERES  
Tél : +33 (0)4 70 90 42 20  
Fax : +33 (0)4 70 90 45 33



## Annexe 2 : plan de situation au 1/25 000<sup>e</sup>





# Annexe 3 : Photographies datées

Photo n°1 : avril 2022



Photo n°2 : avril 2022

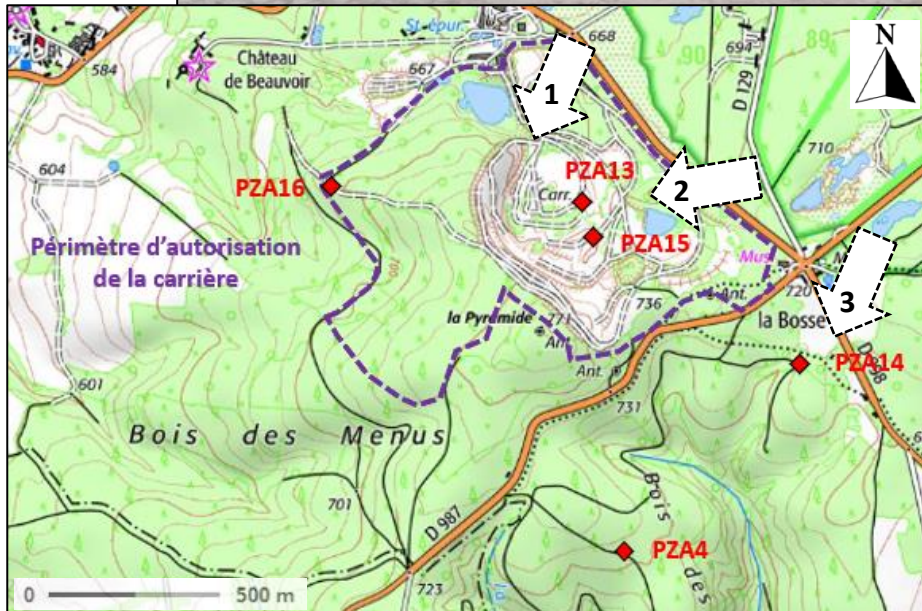
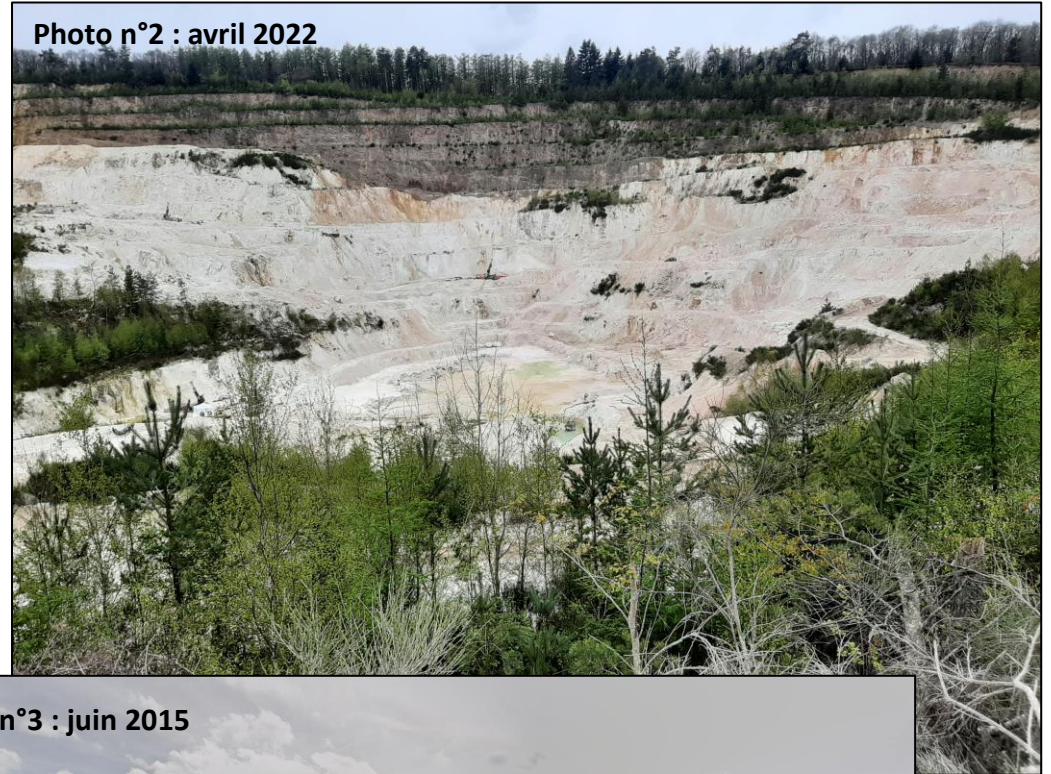


Photo n°3 : juin 2015





# Annexe 3 : Photographies datées

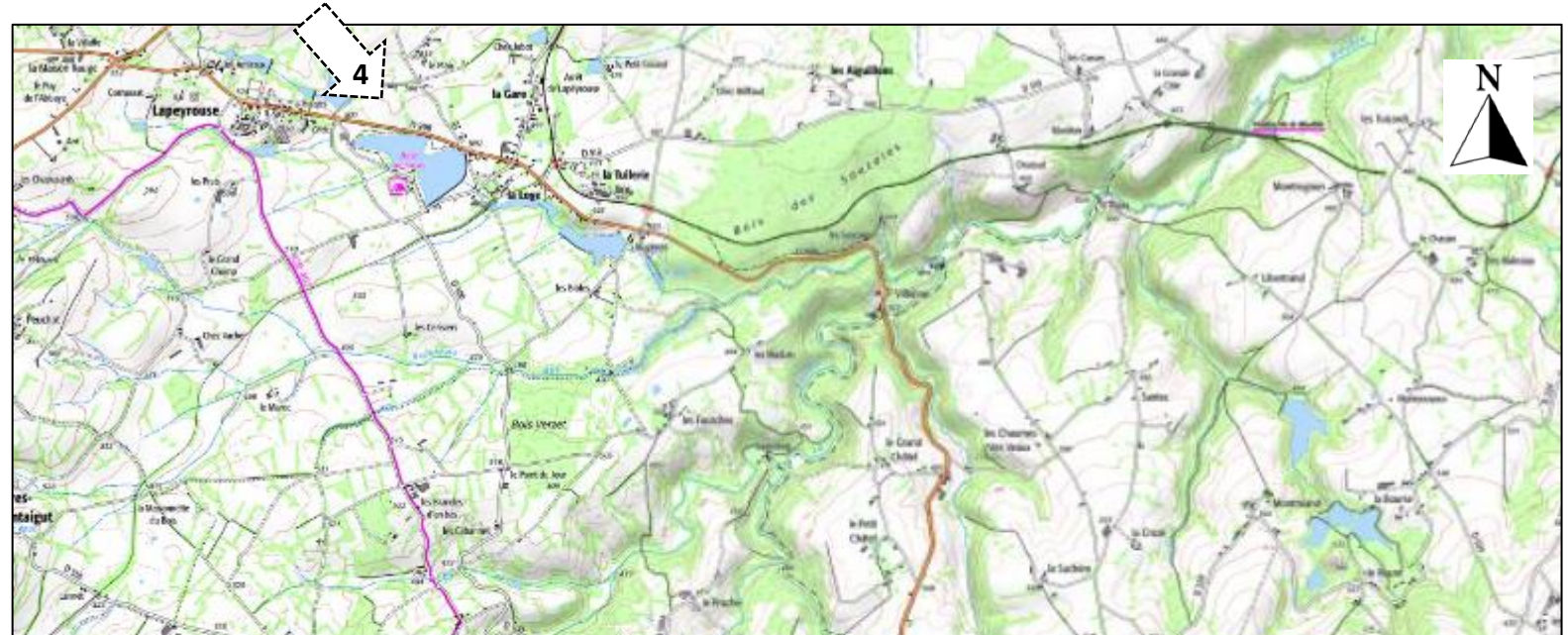


Photo n°4 : 2018



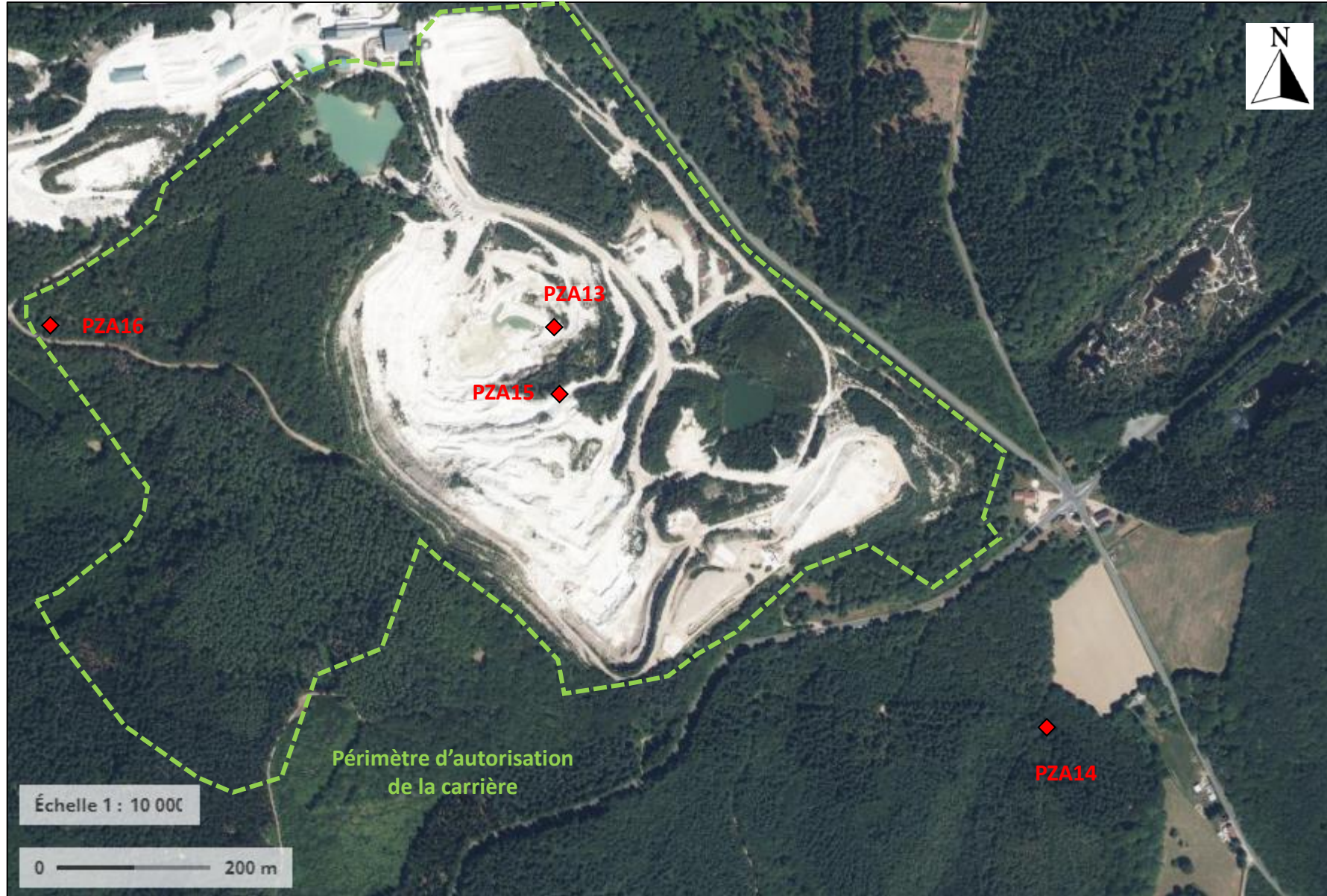
Échelle 1 : 60 000

0 1000 m

Périmètre d'autorisation  
de la carrière



# Annexe 4 : plan du projet



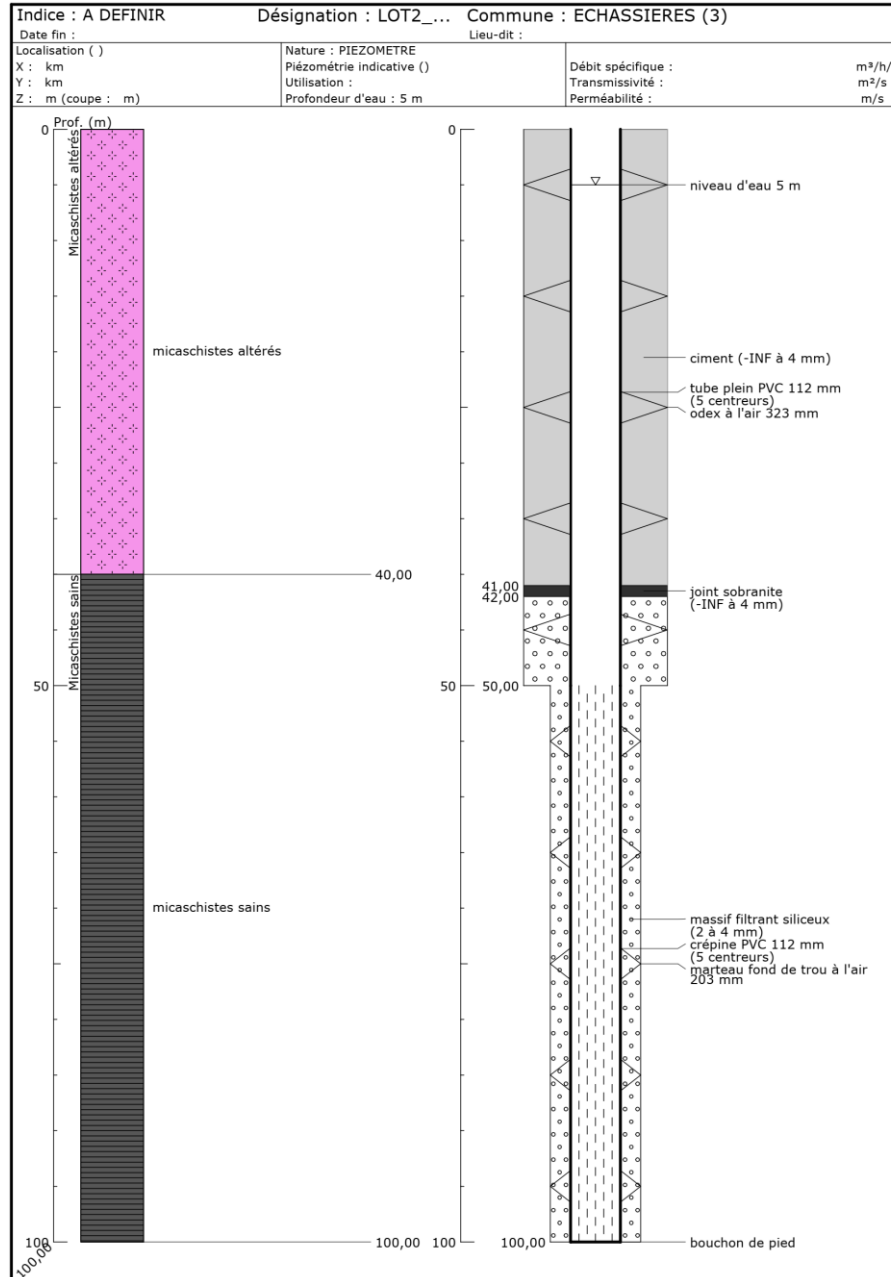


## Annexe 4 : plan du projet

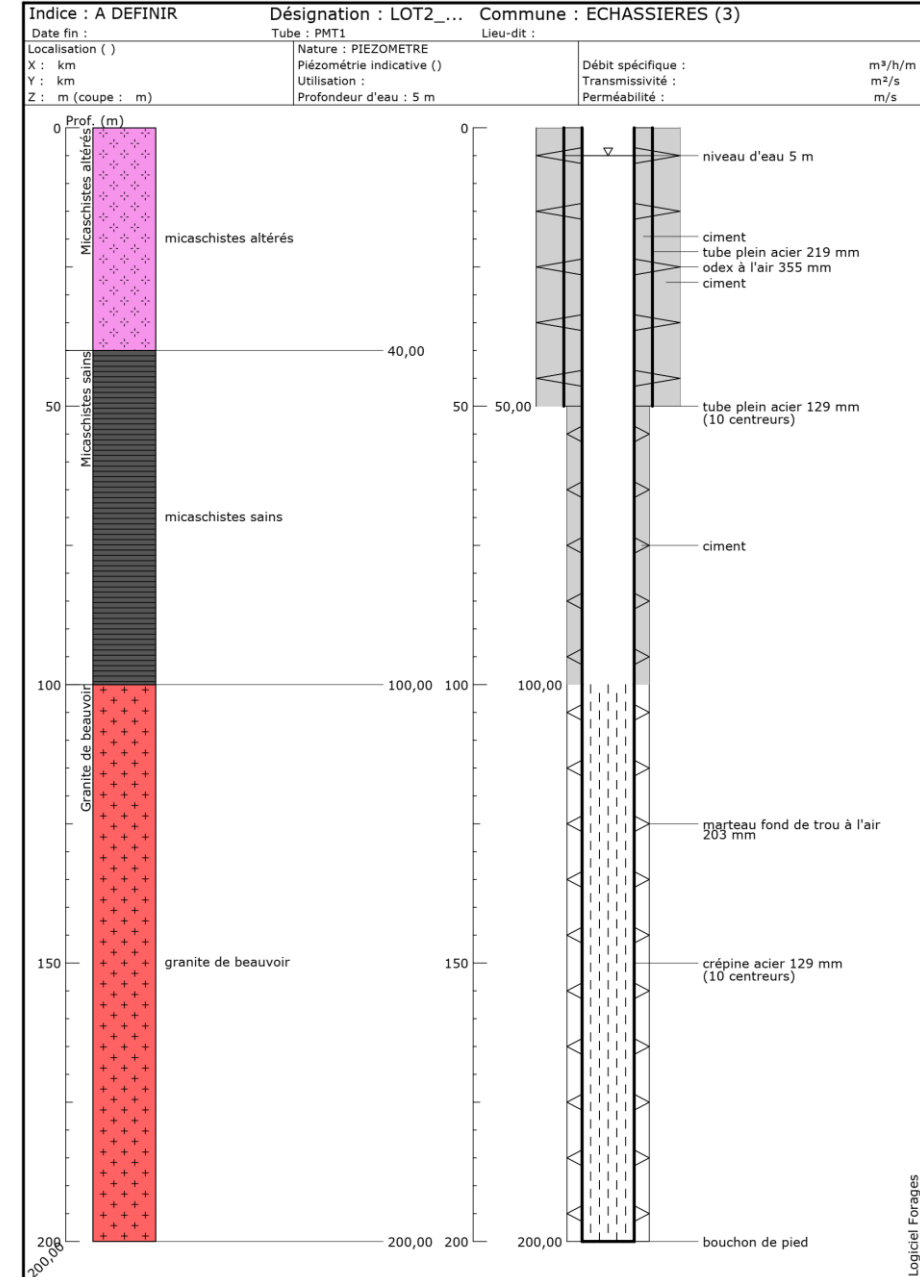


# Annexe 4 : plan du projet

Coupe type  
PZA4, PZA14 et  
PZA16



Coupe type  
PZA13 et PZA15





# Annexe 5 : plans des abords





# Annexe 5 : plans des abords





# Annexe 5 : plans des abords



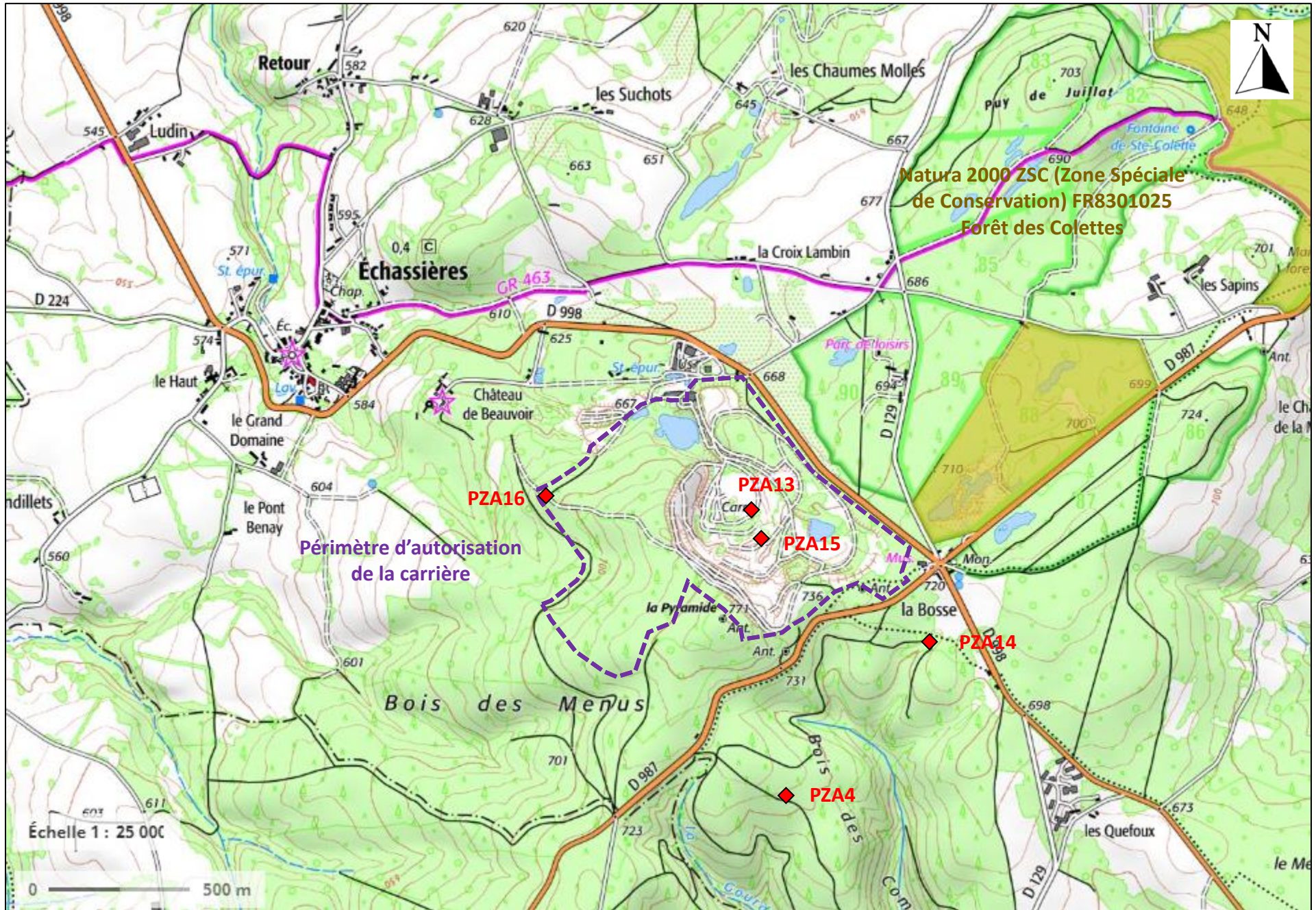


# Annexe 5 : plans des abords





# Annexe 6 : plan de situation par rapport à la Zone nature 2000 la plus proche





# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

#### INDUSTRIE

**Arrêté du 11 mai 2021 prolongeant le permis exclusif de recherches de mines de lithium, étain, tantale, niobium, tungstène, béryllium et substances connexes, dit « permis de Beauvoir », au profit de la société Imerys Ceramics France (départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme)**

NOR : INDL2111148A

Par arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, en date du 11 mai 2021, le permis exclusif de recherches de mines de lithium, étain, tantale, niobium, tungstène, béryllium et substances connexes, dit « permis de Beauvoir », au profit de la société Imerys Ceramics France, inscrite sous le numéro 490 096 591 au registre du commerce et des sociétés de Paris, dont le siège social est situé 43, quai de Grenelle, 75015 Paris, est prolongé jusqu'au 23 mai 2025 sur le périmètre défini ci-dessous.

En vue de comparer les dépenses faites à l'engagement financier souscrit pour cette première période de prolongation, soit 546 000 euros, les dépenses réalisées seront actualisées par application de la formule d'indexation figurant au 2° de l'article 44 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 modifié relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain.

Conformément à la carte au 1/25 000° annexée au présent arrêté (1), le périmètre du permis mentionné ci-dessus est constitué par un polygone à côtés rectilignes dont les sommets sont définis comme suit :

Sommets	RGF 93 – Lambert 93 (en mètres)	
	X	Y
D	697 383	6 562 598
E	695 694	6 561 314
F	694 356	6 563 238
G	695 980	6 564 993
I	696 659	6 564 927
J	697 205	6 564 156
K	698 307	6 564 011

(1) *Nota.* – La carte peut être consultée à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, auprès du bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, direction de l'eau et de la biodiversité, tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, UID-CAP, 7, rue Léo-Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1.